

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1203**

commune (s) :

objet : Location et maintenance de véhicules poids-lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : location et maintenance de trois véhicules 4X4 sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 12 octobre 2009**Décision n° B-2009-1203**

objet : **Location et maintenance de véhicules poids-lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : location et maintenance de trois véhicules 4X4 sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance de trois véhicules 4x4 sans conducteur pour assurer des prestations de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine. Les véhicules permettront d'avoir les équipements suivants : une saleuse d'un volume de sel compris entre 1 et 2 mètres cubes et une capacité de réservoirs à saumure comprise entre 300 et 600 litres et une lame braise d'une largeur qui n'excédera pas 2,10 mètres en position déneigement.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée concernant la location et la maintenance de véhicules poids-lourds pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le marché est composé de 3 lots. Le présent rapport concerne le lot n° 1 : location et la maintenance de trois véhicules 4x4 sans conducteur pour assurer des prestations de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine.

Il s'agit d'un marché à bons de commande au sens de l'article 77 du code des marchés publics, passé pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa notification, pour un montant minimum sur la durée totale du marché de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum annuel de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 18 septembre 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Eurolocation comme la plus avantageuse économiquement.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande passé pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa notification, concernant la location et la maintenance de véhicules poids-lourds pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : location et la maintenance de trois véhicules 4x4 sans conducteur pour assurer des prestations de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine, et tous les actes contractuels y afférents avec la société Eurolocation, pour un montant minimum sur la durée totale du marché de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum annuel de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section de fonctionnement - compte 613 520 - fonction 813 - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 583 700.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.